

Le 2 juin 2020 à 10 heures 30, les membres du Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis en audioconférence sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 mai 2020.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT (à partir de 10 heures 37), Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme BOUCHER, M. DEBAH

Membres représentés :

M. VOT par Mme MERSALI-LALOUPO, M. GUILLAUD-BATAILLE par Mme MERSALI-LALOUPO, M. TRAORÉ par Mme BASSEZ, M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI, Mme BENBELKACEM par M. ROUSSEAU, Mme CHIBOUB par M. AUBAGUE, Mme MORGANT par M. AUBAGUE

Membres absents :

M. PETIT (jusqu'à 10 heures 37), M. WEBER-GUILLOUET, Mme KHABBAZ

Secrétaire de séance :

Mme RAFFAELLI

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je propose que Mme RAFFAELLI soit la secrétaire de séance. Je passe au vote.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Mme RAFFAELLI est installée comme secrétaire de séance.

Dans cette période particulière de crise sanitaire, je vous propose de rendre hommage, ainsi que nous l'avons fait lors du précédent Conseil Municipal, aux trop nombreux Kremlinois qui sont décédés. Je ne dis pas qu'ils sont tous décédés du Covid-19. Ce sont des éléments que nous n'avons pas à notre disposition. En comparant aux chiffres de l'année dernière, il y a trois fois plus de décès depuis le 17 mars. Nous enregistrons à ce jour 50 décès de Kremlinoises et Kremlinois. En leur mémoire, je vous propose de respecter une minute de silence. Je vous remercie.

Avant de passer à l'approbation des procès-verbaux, je vous propose de passer à la première délibération.

N° 2020-027. MODALITES D'ORGANISATION ET DE SCRUTIN DE LA SEANCE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous disposez du rapport sur les modalités d'organisation et de scrutin de la séance. Ce rapport fait référence à la loi du 23 mars 2020 qui a été prorogée jusqu'au 10 juillet 2020 inclus. Nous sommes toujours dans cette période d'état d'urgence sanitaire. Nous sommes toujours dans le cadre de mesures exceptionnelles avec la distanciation et les gestes barrières. C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal est organisé en audioconférence. Je rappelle que les élus ont tous reçu un numéro non surtaxé en début de séance qui leur a permis de se connecter avec un numéro de chambre de conférence

spécifique à chaque élu. Nous avons procédé ensuite à l'appel nominal. Les pouvoirs nous ont été transmis par voie de mail. Je rappelle à celles et ceux qui souhaitent prendre la parole pendant le débat de bien vouloir me transmettre leurs demandes d'intervention par SMS. Je n'ai pas reçu en amont de demandes d'intervention, sauf de la part de M. Aubague qui m'a déjà envoyé deux demandes d'intervention. Il n'y a pas d'autres élus inscrits pour le moment. C'est pourquoi je vous demande de m'envoyer un SMS sur mon téléphone portable de manière à ce que je puisse vous donner la parole.

Selon les modalités indiquées, les scrutins se feront de manière nominale. Pour chaque rapport, il y aura un vote. À l'appel de son nom, chaque élu transmet son vote.

La séance est enregistrée. Elle fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site de la Ville. Elle sera transcrite, comme c'est le cas pour toutes nos séances de Conseil Municipal. Ces débats seront conservés dans les archives de la Ville. Je vous demande donc d'approuver ce rapport. Je donne la parole à M. Aubague.

Bernard AUBAGUE (*Groupe Modem et Centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, comme nous l'avions dit lors de notre précédente séance, nous aurions préféré que le Conseil Municipal se réunisse en vidéoconférence, voire aujourd'hui en présentiel. Je pense que nous aurions pu nous installer à l'Espace Maigné dont la salle suffisamment grande aurait permis de faire respecter la distanciation sociale, voire dans la grande salle de l'ECAM, prévue pour 300 personnes, où nous aurions pu avoir un espacement suffisant.

De plus, la date et l'heure de ce Conseil obligent certains à des acrobaties avec leurs employeurs. Nous sommes présents, mais c'est un peu compliqué pour certains d'entre nous qui avons un travail. Aussi, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Giblin.

Jérôme GIBLIN (*non inscrit*)

Monsieur le Maire, chers collègues, je déplore également l'absence de concertation pour l'organisation. Je rejoins M. Aubague sur la possibilité que nous aurions eue d'utiliser un lieu avec des distances suffisantes ou même de le faire en extérieur. Peut-être avez-vous vu que des Conseils Municipaux d'installation dans certaines communes se sont tenus dans des cours d'école ou dans des parcs. Je ne parle évidemment pas de lieux de culte ou de cirques, comme cela a pu se produire exceptionnellement.

Quant à l'horaire, il ne convient pas forcément à tout le monde. Je vous prie de m'excuser par avance. Une réunion professionnelle m'amènera peut-être à vous quitter à partir de 13 heures.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur ce rapport. Concernant l'horaire, j'entends ce que vous dites, mais je rappelle quand même à chacun que vous avez des indemnités d'élu qui permettent précisément la prise en charge des séances de Conseil Municipal et de commissions municipales. C'est le sens même de ces indemnités. J'entends ce que vous dites, mais je rappelle néanmoins le sens des indemnités que vous percevez.

Par ailleurs, sur les questions d'organisation de la séance, vous méconnaissiez et sous-estimez totalement les moyens à mettre en œuvre pour l'organisation d'un Conseil Municipal. Organiser une salle nécessite beaucoup de moyens humains. Aujourd'hui, la priorité de la mobilisation des agents est sur le plan de continuité d'activité. Vous sous-estimez complètement les moyens à mettre en œuvre pour une telle séance. C'est la raison pour laquelle j'ai préféré maintenir la réunion en audioconférence sans avoir à mobiliser le Service Manutention notamment, mais aussi le Secrétariat Général, etc. Il n'y a pas encore 100 % des effectifs étant donné la crise sanitaire. Il faut tenir compte des publics fragiles et vulnérables. Des agents rencontrent aussi des difficultés en termes d'organisation avec leurs enfants. M. Giblin redemande la parole. En principe, le débat est clos, mais allez-y quand même.

Jérôme GIBLIN (*non inscrit*)

Merci, Monsieur le Maire. Mon intervention sera brève. Une étude anglaise tendrait à montrer qu'en plein air, les risques sont beaucoup plus réduits qu'en milieu confiné. De mémoire, 218 ou 318 clusters ont été étudiés. Un seul d'entre eux était en plein air. C'est pour cette raison que des communes ont opté pour des réunions en plein air, mais j'entends tout à fait vos arguments de prudence et de sûreté. Je déplore seulement l'absence de concertation.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Mon propos ne concernait pas la sécurité et la prudence, Monsieur Giblin, même si c'est ce qui doit nous guider au quotidien. Le déconfinement va peut-être pour certains un peu trop vite. C'est un avis tout à fait personnel. Mon propos concerne les moyens à mettre en œuvre dans l'organisation. Même en plein air, cela nécessite quand même une certaine organisation. Il aurait fallu aussi être certain de la météo. Vous avez peut-être une meilleure aptitude que moi à lire à l'avance la météo, mais je ne courrais pas ce risque-là avec un Conseil Municipal en plein air. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote (délibération n° 2020-027)

Votants : 33

Pour : 18 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 15 (Mme MATHONNAT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote (procès-verbal du 6 février 2020)

Votants : 33

Pour : 33 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au procès-verbal de la séance du 23 avril 2020. Il y a une demande de modification de la part de M. Laurent. Sur la page 5, dans son intervention concernant M. Crano. Après la phrase « Maurice Crano a été conseiller municipal et commerçant de la ville », à la place de « J'ai [...] qu'il a été », il propose d'écrire « Il a été sous la mandature du docteur Lacroix ». Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

Résultat du vote (procès-verbal du 23 avril 2020)

Votants : 33

Pour : 33 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité. Je passe au rapport n° 28.

N° 2020-028. MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT DE VELOS, DE VELOS ELECTRIQUES ET DE TROTTINETTES ELECTRIQUES**Cécile BOUCHER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, je me félicite de la présence de cette délibération concernant l'attribution d'une subvention aux Kremlinois pour l'acquisition d'un vélo neuf, d'un vélo à assistance électrique neuf ou

d'une trottinette électrique neuve dans ce Conseil Municipal qui suit de peu la seconde phase de déconfinement dans le cadre de l'épidémie du Covid-19. En effet, à l'heure d'une reprise progressive et encore très contrainte par les procédures sanitaires, les transports en commun restent l'un des foyers de contamination les plus difficiles à maîtriser. La ville est dense. Elle accueille quotidiennement plus de 10 500 personnes qui viennent y travailler. En parallèle, près de 80 % des Kremlinois ne travaillent pas sur la commune. Il s'agit donc d'encourager les circulations douces pour permettre à chacun la mobilité nécessaire à son activité professionnelle et de loisirs tout en dessinant un avenir plus respirable et plus paisible.

Afin d'accompagner les Kremlinois dans l'évolution naturelle de leur mode de déplacement, le dispositif proposé permettra d'apporter une aide financière à hauteur de 150 € pour l'achat d'un équipement neuf, et ses accessoires, avec les plafonds suivants :

- 50 % du prix d'achat TTC d'un vélo classique ;
- 15 % du prix d'achat TTC pour un vélo à assistance électrique ;
- 50 % du prix d'achat TTC pour une trottinette électrique.

Il tient compte des autres dispositifs existants dans l'intérêt des Kremlinois, comme l'aide financière de 500 à 600 € apportée par Île-de-France Mobilités pour l'achat d'un vélo électrique, ajustée selon les aides des collectivités locales, ou encore le coup de pouce du ministère de la Transition écologique et solidaire qui couvre notamment la prise en charge des réparations de vélos à hauteur de 50 €.

Au-delà de l'aide financière, c'est un réel accompagnement que la Ville propose à ses habitants pour optimiser leurs nouvelles mobilités. C'est parce que nous sommes conscients des difficultés qu'ont pu rencontrer certains d'entre eux que nous proposons un dispositif rétroactif à dater du 17 mars, premier jour du confinement. Cela répond à un réel besoin parce que la période particulière que nous traversons marquera durablement nombre de nos comportements. Je vous propose, chers collègues, d'adopter le dispositif de subvention destiné aux habitants du Kremlin-Bicêtre, conformément au règlement dont vous avez pu prendre connaissance. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

M. Giblin s'est inscrit pour intervenir. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il y a également M. Banbuck et M. Aubague. Je donne la parole à M. Giblin.

Jérôme GIBLIN (*non inscrit*)

Je vais m'exprimer également au nom de mes collègues, MM. Piard, Laurent et Mme Mathonnat. Nous allons voter pour cette subvention tout en nous interrogeant sur le fait que, si nous avons bien compris, ce seront les 400 premières personnes à faire la démarche qui pourront bénéficier de cette subvention. Dans le contexte économique et social actuel, nous nous demandons s'il ne vaudrait pas mieux réserver aux populations les plus fragiles, en fonction des revenus, l'accès à cette subvention. En effet, dans la période actuelle, beaucoup de gens perdent leur emploi ou leur moyen de mobilité. Certains doivent revendre leur véhicule. Ils pourraient donc choisir ce mode de transport plus écologique et plus économique, surtout en bénéficiant des subventions citées. Nous avons la même interrogation sur les tests sérologiques.

Nous avons une interrogation sur les vélos d'occasion. Ne pourrait-on pas, pour le recyclage, encourager l'aide à la réparation pour les personnes qui ont déjà un vélo ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Aubague.

Bernard AUBAGUE (*Groupe Modem et Centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Modem et Centristes ne pense pas que ce soit la meilleure mesure à prendre. En effet, nous ne pensons pas que subventionner les trottinettes électriques soit une bonne chose. En revanche, nous sommes très favorables à l'utilisation du vélo et, donc, à son subventionnement. Cependant, nous pensons une fois de plus que la puissance publique a pour mission principale de construire et d'entretenir des infrastructures qui faciliteront ces modes de circulation douce. Même si vous le faites, nous vous invitons à mieux faire respecter les pistes cyclables dans notre commune et, notamment, avenue de Fontainebleau qui relève plutôt du gymkhana que de la promenade à vélo, voire de l'utilisation du vélo à des fins professionnelles. Nous voterons cependant pour.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Chappellier.

Bernard CHAPPELLIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très heureux de voir ce genre de délibération, d'autant plus qu'il aura fallu attendre que ce soit Jean-Marc Nicolle, Maire du Kremlin-Bicêtre, pour faire cette proposition. Nous la soutenons évidemment au nom du Groupe Liberté, Écologie et Fraternité — notre parti n'oublie évidemment pas l'égalité. En tout cas, on voit que l'écologie politique avance pour Le Kremlin-Bicêtre à grands pas. C'est une bonne chose. Il est évident que cette mesure est importante. Elle sera accompagnée évidemment de pistes cyclables qui seront réfléchies et concertées, à la différence de ce qui a été fait avenue de Fontainebleau par le Département. Nous sommes évidemment pour le développement de pistes cyclables. Il faut évidemment que ce soit fait en concertation avec les personnes concernées, c'est-à-dire les utilisateurs. Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur le Maire, chers collègues, je me félicite de voir que se dessine une forme d'unanimité autour de cette proposition. En effet, tel n'a pas été le cas lorsque nous avons proposé la zone à faible émission qui, pourtant, est une mesure qui s'inscrit tout à fait dans la même logique, à savoir la réduction des émissions nocives pour la population. Cette évolution des prises de position est à saluer.

Je voudrais dire aussi à M. Aubague que les pouvoirs publics agissent certes sur les infrastructures, mais que la mission des pouvoirs publics est d'encourager et de stimuler des changements de comportement par des incitations. D'ailleurs, en matière automobile, par exemple, il y a aujourd'hui des primes pour changer les vieux véhicules. Il y en a eu depuis fort longtemps, quels que soient les gouvernements qui ont présidé aux destinées du pays depuis plusieurs années. Cette mesure est donc tout à fait dans la mission de la municipalité. Elle permettra en effet d'inciter les Kremlinois à choisir des modes de circulation plus doux et plus écologiques, ainsi que d'aider ceux qui en ont besoin, dans un souci de solidarité, à s'équiper de ces modes de déplacement qui peuvent parfois représenter des montants importants pour les familles.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je vous remercie pour ce débat. Par rapport à l'interrogation de M. Giblin sur les vélos d'occasion, il s'agit d'une vraie question. Pour autant, la difficulté est que nous n'avons pas trouvé le dispositif. J'ai rencontré la semaine dernière un collectif qui œuvre pour le développement du vélo. À ce stade, ils n'ont pas d'expérience sur les modalités qui permettraient de sécuriser une prise en charge financière sur les vélos électriques.

J'en viens à la remarque de M. Aubague sur les pistes cyclables qu'il faut faire respecter. C'est le cas. Des opérations communes sont menées par la Police Nationale et la Police Municipale. Je rappelle que la piste cyclable qui est sur la départementale 7 a été mise en place par la Préfecture et le Département qui en a la responsabilité. Pour autant, mes pouvoirs de police s'appliquent. Nous faisons donc les verbalisations nécessaires. Une réunion aura lieu sous l'égide du Département pour faire un point d'étape sur le fonctionnement des pistes cyclables. De mémoire, elle doit avoir lieu le 16 juin.

En revanche, sans vouloir polémiquer, les conclusions du Département à ce stade m'interpellent. Le Département considère que, s'il y a des investissements supplémentaires à réaliser ou des travaux de sécurisation pour améliorer la circulation sur ces pistes, il faut que ce soit à la charge des villes et des collectivités locales. Or il y a un cadre dans lequel chacun doit assumer ses responsabilités. Ainsi que je m'y étais engagé, vous avez constaté dans la ville, dès fin avril, le développement d'un schéma de pistes cyclables municipales. Une grande partie des travaux a été menée. Un certain nombre d'entre eux s'achèvent, avec une signalétique verticale et horizontale. Ce n'est pas tout à fait le même cadre. Je vous invite à comparer. Je mets aux voix ce rapport.

Laurent GIRIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, au commerce, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (non inscrit)

Je voudrais faire une explication de vote. Je voudrais dire deux choses. Le débat sur la quotientisation de cette mesure a été posé au sein de la majorité municipale. Je me félicite que l'on ait également inclus les trottinettes, n'en déplaise à M. Aubague. C'est la raison pour laquelle je voterai pour cette délibération. Je vous remercie.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Je passe au rapport n° 29.

N° 2020-029. MISE EN PLACE D'UNE PRISE EN CHARGE FINANCIERE POUR LES TESTS SEROLOGIQUES COVID-19

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez sans doute suivi, comme moi, les aléas de la prise en charge de ces tests. Dans un premier temps, seuls les tests virologiques dits PCR étaient pris en charge. Jusqu'à une période toute récente, il y a encore quelques jours, les tests sérologiques n'étaient pas destinés à être pris en charge par la Sécurité Sociale. Pour autant, on a pu constater, d'une part, une forte demande sur prescription médicale et, d'autre part, un coût qui allait de 30 à 50 € selon les tests et les laboratoires. Dans la ville même, les sondages que nous avons faits montrent un prix compris entre 30 et 40 € environ pour les ménages qui voulaient procéder à un dépistage. Ce coût est significatif pour les Kremlinois.

Certes, depuis la convocation de l'ordre du jour, une évolution a eu lieu au niveau de l'État. Vous avez dû savoir que les tests, sous certaines conditions, peuvent être pris en charge à 100 %. Pour autant, il n'y a pas rétroactivité du décret publié le 27 ou 28 mai dernier. C'est la raison pour laquelle nous proposons de maintenir cette prise en charge à compter du 17 mars et de maintenir néanmoins la nécessité d'une prescription médicale pour les cas qui ne seraient pas couverts par le décret et pour assurer la bonne interprétation ainsi que le suivi médical des patients qui auront été ainsi dépistés. Le coût est évalué à 10 000 €. Je reviendrai sur ces éléments budgétaires dans le cadre de la présentation de la DBM.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Laurent.

Jean-Luc LAURENT (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Monsieur le Maire, je voudrais intervenir pour rappeler votre intervention en tant que Maire président de la séance à propos d'un incident qui vient d'intervenir et dont l'enregistrement fera foi. Je vous demande de le conserver. À la suite de mon intervention, m'exprimant sur le vote, j'ai entendu « Quel con ». Je vous demande donc d'intervenir auprès de l'élu(e) qui a proféré cette insulte pour qu'elle soit retirée ou de lui demander lui-même de la retirer. Au niveau du téléphone, on entend et j'ai entendu.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Monsieur Laurent, je n'ai pas du tout entendu cela en séance. Dites-moi quel(le) est l'élu(e) qui vous a dit cela. Je n'ai pas entendu du tout ce propos. Faisons attention de ne pas placer ailleurs le débat. Qui vous aurait dit cela ?

Jean-Luc LAURENT (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Monsieur le Maire, étant donné les modalités d'organisation de la séance, je ne peux pas voir qui a dit cela.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous me dites qu'il y a un élu qui vous a dit cela.

Jean-Luc LAURENT (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Je l'ai entendu. Vous pouvez ne pas entendre mais si un micro est resté branché, comme c'est à l'évidence le cas, c'est amplifié par le téléphone. Je ne sais pas de qui il s'agit. Soit l'élu(e) accepte de retirer de lui-même les propos qui ont été tenus et s'excuse ; soit je vous invite et je vous demande d'écouter l'enregistrement et d'engager une démarche auprès de l'élu(e) concerné(e) dès lors que vous aurez pu l'identifier peut-être par la voix.

Nadia MERSALI-LALOUPPO (*Groupe Communistes et Citoyens du Front de Gauche*)

Je me permets d'intervenir. Cela vient de chez moi. Cela ne s'adressait pas à M. Laurent. C'était un aparté que j'avais avec mon mari. Nous étions en train de discuter d'une chose tout à fait personnelle. Je suis désolée. J'aurais dû éteindre mon micro. Il s'agissait d'une discussion personnelle. Je suis absolument désolée de l'incident ainsi créé.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Cela vous convient-il, Monsieur Laurent ?

Jean-Luc LAURENT (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Évidemment. Merci à Nadia Mersali-Laloupo pour son intervention. Il n'y a pas besoin de ricaner, puisque j'entends des personnes ricaner.

Bernard CHAPPELLIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports et au développement des pratiques sportives (*Groupe UDE, Union des Démocrates et des Écologistes*)

C'est Bernard Chappellier qui ricane.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Monsieur Laurent, avez-vous terminé votre intervention ?

Jean-Luc LAURENT (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Oui, Monsieur le Maire.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Piard.

Estéban PIARD (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Chers collègues, sur cette délibération qui vise à prendre en charge financièrement une partie du coût des tests liés au Covid-19, je voudrais tenir d'abord un propos peut-être un peu plus général. Vous me direz que c'est peut-être un état de fait et que la Ville n'y peut rien, mais il se trouve que ce sont des laboratoires privés qui font aujourd'hui ces tests. C'est quand même extrêmement dommage. On peut le regretter. On est tous attachés à l'hôpital public — je n'ose imaginer le contraire — dont on a vu les vertus et la mobilisation sans faille ces dernières semaines et ces deux derniers mois. Dans le cadre du Comité de Suivi — mais il faut croire que ce que l'on dit dans le Comité de Suivi a assez peu d'incidences, on s'en est rendu compte sur d'autres sujets aussi —, nous avons fait la proposition d'un lieu public qui pourrait être mis à disposition par la Ville de manière à organiser autant que possible des tests avec la présence d'un personnel médical qui serait en mesure d'accompagner les Kremlinois qui souhaitent se faire tester dans cette période, ce qui est tout à fait légitime et compréhensible comme démarche.

Par ailleurs, ainsi que cela a été dit sur la subvention concernant l'achat de vélos électriques, se pose la question du nombre de personnes concernées. Il s'agit en l'occurrence de 500 Kremlinois potentiels. Si on part du principe que la Ville prend en charge 20 €, vous avez prévu une enveloppe budgétaire de 10 000 €. Cela fait donc 500 Kremlinois. C'est toujours mieux que rien, mais ce n'est pas non plus un chiffre énorme au regard de la population de notre ville.

Enfin, un dernier élément pourrait concerner une forme de modulation de cette prise en charge financière. On se doute qu'un test de dépistage qui coûte entre 30 et 42 € au Kremlin-Bicêtre n'a pas le même poids dans un budget de ménage en fonction des ressources de ce ménage. Peut-être que, de manière justement à permettre que le plus grand nombre de Kremlinois qui souhaitent se faire tester puissent le faire avec une prise en charge financière, la Ville aurait pu réfléchir à une modulation de cette prise en charge en fonction des revenus des ménages.

Quoi qu'il en soit, nous voterons pour cette prise en charge financière, avec ces quelques interrogations qui subsistent.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Monsieur Piard, on peut le regretter, mais la santé en France est quand même assez largement privée. Les médicaments sont fabriqués par des laboratoires privés. La pharmacie est du domaine privé.

Le médecin lui-même est généralement privé. Les contacts que l'on peut avoir avec l'AP-HP nous indiquent bien qu'il n'est pas envisageable de faire faire ces dépistages et ces analyses par l'hôpital lui-même.

Je corrige une chose. Il n'y a pas de Comité de Suivi sur la Ville, Monsieur Piard. Il y a eu une réunion de la Conférence des Présidents, ce qui est tout à fait différent.

Il ne s'agit pas non plus de faire un appel d'air qui permettrait à tout Kremlinois qui le souhaite lui-même de se faire tester, comme vous l'avez dit. Je répète qu'il s'agit de prendre en charge des tests prescrits par un médecin.

Quant à la modulation, il s'agit en l'occurrence d'un complément à l'Assurance Maladie. Or, quelle que soit la situation des individus, le remboursement de l'Assurance Maladie est identique. On se situe donc dans cette continuité. C'est la raison pour laquelle, en effet, on propose ces modalités.

Quant au budget, on peut en effet toujours considérer qu'il en faudrait davantage, comme pour les vélos. Lors de la délibération suivante qui précise les modalités financières, je m'expliquerai plus en détail sur ces limites qui n'en sont pas forcément tout à fait.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

J'ai bien mis en place une Conférence des Présidents et non pas un Comité de Suivi. Vous le savez parfaitement et vous ne vous y êtes pas opposé à chacune de nos réunions, Monsieur Piard.

En complément de la réponse de Jean-François Banbuck, sur la question du lieu pour effectuer les tests, je suis au regret de vous dire que vous méconnaissiez le dispositif, Monsieur Piard. L'ARS n'a pas ouvert cette possibilité aux collectivités locales. D'ailleurs, aujourd'hui, il n'y en a pas à avoir mis en place cette disponibilité. Je m'étais exprimé lors du Conseil Municipal précédent. Je me suis exprimé dès le début de la crise sanitaire. Si cette possibilité nous avait été donnée par l'ARS et par les autorités de l'État, nous l'aurions mise en place. Mais cette disposition n'existe pas. Ne faites pas croire à des choses qui n'existent pas aujourd'hui ou à des possibilités qui seraient ouvertes aux collectivités. Ce n'est pas le cas. L'ARS n'a pas retenu cette solution. L'ARS a retenu la solution des brigades sanitaires qui se mettent en œuvre actuellement. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Je passe au rapport n° 30.

N° 2020-030. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur le Maire, chers collègues, ainsi que cela a été abordé lors du précédent Conseil Municipal, cette crise sanitaire induit des dépenses tout à fait imprévues, notamment en matière de matériel et d'équipement pour lutter contre la propagation du virus. La question qui se pose et qui s'est posée consiste à savoir comment financer ces dépenses supplémentaires. Grâce à la prudence que nous avons eue en présentant le projet en décembre 2019, se dégagent des bonis sur un certain nombre de recettes, notamment la fiscalité locale. En effet, les notifications qui nous ont été faites permettent de dégager un complément de 160 000 € sur l'estimation initiale. Nous avons aussi de bonnes surprises en matière de Dotation Solidarité Urbaine avec un bonus de près de 10 000 €. La compensation de la taxe d'habitation, que nous avions estimée à 611 000 €, nous est finalement notifiée à 646 000 €, soit près de 35 000 € de dotation supplémentaire. Il y a aussi la Dotation Nationale de Péréquation, pour laquelle nous n'avions rien prévu, et pour laquelle nous avons reçu près de 7 000 €.

Tout ceci produit des marges qui peuvent être utilisées pour les dépenses supplémentaires à la crise sanitaire, sachant que les commandes de masques faites depuis le 13 avril sont financées à hauteur de 50 % par l'État. Les commandes de masques

antérieures à cette période ne sont pas financées, pour un montant d'environ 12 000 €. Les achats de gants et de gel coûtent environ 13 000 €.

Par rapport à ces dépenses supplémentaires, directement liées à la gestion de la crise, les recettes supplémentaires que je viens d'indiquer, y compris d'autres produits (remboursement de trop-perçus au titre d'EDF et un remboursement de frais de sécurisation de l'immeuble du 72 rue du Général-Leclerc évacué l'an dernier), nous permettent de dégager une marge de manœuvre de 70 000 €.

D'où la répartition faite en matière de dotation pour les vélos et les tests sérologiques. En fonction des demandes qui seraient faites et d'éventuelles marges qui pourraient se dégager ultérieurement dans le cadre, par exemple, du budget supplémentaire, cela permettrait d'abonder des budgets supplémentaires sur ces deux postes de dépenses.

Dans l'immédiat, étant donné la nécessité d'un équilibre budgétaire dans cette Décision Modificative, nous pouvons dégager 60 000 € pour les vélos et les trottinettes et 10 000 € pour les tests. Cela concerne plusieurs centaines de Kremlinois potentiellement bénéficiaires.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Piard.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Chers collègues, je vais d'abord revenir sur la question du Comité de Suivi et de la Conférence des Présidents. En effet, je n'ai rien contesté puisque je n'avais rien à contester. Ce n'était pas du tout l'état d'esprit des différents présidents de groupe à l'occasion de ces réunions qui étaient davantage des points d'information que des lieux pour échanger. On ne va pas se mentir. À cette occasion, au nom du Groupe Gauche Républicaine et Socialiste, je vous ai proposé de rouvrir les parcs. Vous nous avez dit que ce n'était pas possible et que l'État décidait. Quinze jours plus tard, vous interpelliez le préfet. Certaines de mes propositions ont donc été entendues. J'en suis très content.

Je vous ai demandé ce qu'il en était sur la réouverture de la médiathèque. Vous nous avez dit que ce n'était pas d'actualité parce qu'il fallait réaffecter le personnel. Cinq jours plus tard, la médiathèque annonçait sa réouverture en format « dépôt et retrait » de livres, pour ne pas utiliser le terme anglais. J'en suis très content.

Je considère que ces réunions étaient utiles. Apparemment, ce n'est pas ainsi que vous les concevez. C'est un petit peu dommage. C'est comme ce Conseil Municipal. La subvention sur les vélos est annoncée depuis belle lurette dans les différentes lettres d'information, ainsi que la prise en charge des tests liés au Covid-19. On a un peu le sentiment que, si vous pouviez confiner la démocratie, vous ne seriez pas très malheureux dans cette période.

Je ne mentionne même pas, puisque ce sera hors procès-verbal, certains propos de la majorité que l'on a entendus avant le début de l'enregistrement expliquer que, s'il n'y avait pas d'opposition, le Conseil Municipal durerait 30 minutes et que ce serait très bien ainsi.

Ceci dit, sur la délibération budgétaire en tant que telle aujourd'hui, une question nous interroge beaucoup. Il s'agit des recettes prévues au titre des remboursements de l'État. À l'occasion d'une Conférence des Présidents de Groupe, vous avez annoncé que les 52 000 masques commandés par la Ville pour être distribués aux Kremlinois avaient coûté 147 000 € HT. Dans la présente délibération, il y a une mention d'une dépense de 340 000 € au total pour la commande de masques, aussi bien pour le grand public que pour les agents. Or, comme souvent avec l'État, ce qui est regrettable, l'État est en train de pinailler sur les remboursements. Ce n'est pas 50 % des dépenses des villes qui sont prises en charge par l'État, mais 50 % dans la limite de 1 € par masque réutilisable et de 42 centimes par masque jetable. Or, si on prend une calculatrice, on voit que 147 000 € pour 52 000 masques, cela fait 2,80-2,85 € l'unité. Sur ces 52 000 masques, il n'y a bien que 52 000 € qui seront remboursés par l'État et non pas un peu plus de 70 000 €. La recette inscrite de 170 815 € au titre d'une prise en charge par l'État nous paraît extrêmement élevée. Elle tombe bien parce qu'elle permet effectivement de couvrir des dépenses nouvelles liées à la pandémie, mais il faut la modifier en tenant compte des annonces de l'État. Il est écrit explicitement sur le site du Gouvernement qu'il s'agit d'un plafond de 1 € ou 42 centimes. On doit en tenir compte dans cette prévision budgétaire soumise au vote. Sinon, elle n'est pas sincère. En l'occurrence, l'information est publique et connue de tous. Je suis le premier à regretter et nous regrettons tous au sein de notre Groupe que la recette de 170 000 € doive malheureusement être revue à la baisse. Contrairement aux annonces laissant entendre que le remboursement serait de 50 %, on se rend compte qu'il y a un plafond.

En l'état, en tout cas, nous ne prendrons pas part au vote si la recette prévue au titre des remboursements de l'État ne fait pas l'objet d'une modification.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je n'ai pas d'autres demandes de prise de parole. Je donne la parole à Jean-François Banbuck.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Merci, Monsieur Piard, pour cette contribution. Je précise qu'à notre connaissance, les évaluations qui ont été faites correspondent bien à la prise en charge de l'État telle qu'elle nous a été indiquée dans les différents textes que nous avons reçus. Pour autant, il y a effectivement — je le concède — un aléa possible à l'examen des demandes qui nous seront faites. Mais il y a une petite poire pour la soif puisque la MGP même contribuera à hauteur de 80 000 € environ pour les dépenses de masques. Comme vous pouvez le constater, cette recette n'est pas inscrite dans la délibération. Il y a toujours un principe de prudence dans l'approche budgétaire.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je ne vais pas entrer dans la polémique de M. Piard. Je comprends que vous voulez essayer de récupérer la gestion de cette crise sanitaire. Je comprends tout à fait. Mais je reviens sur les réponses que je vous ai faites sur le parc. Vous avez pris deux exemples de proposition. Les réponses étaient très claires sur le parc. Effectivement, la décision ne relevait pas et n'a jamais relevé du Maire. Je vous ai répondu que j'étais déjà intervenu. J'ai relancé une nouvelle fois. Malheureusement, la décision ne revenait pas à l'échelon local. Dès que cela a été possible, c'est-à-dire samedi matin, le parc a été rouvert. Ne faites pas croire n'importe quoi, encore une fois. Vous aimez beaucoup la communication et une communication très orientée. On peut le comprendre. La réouverture du parc ne relevait pas du Maire, mais d'une décision au niveau de l'État. Dès que l'interdiction d'ouverture a été levée, il a été rouvert.

Je ne vous avais pas répondu que la médiathèque allait rester fermée *ad vitam aeternam*. La médiathèque était fermée dans l'attente de voir concrètement les besoins en termes de moyens humains étant donné la priorité donnée au protocole sanitaire dans les écoles. C'est exactement la réponse que je vous ai faite. Je vous ai dit très clairement que, si on en avait la possibilité, quand les choses seraient posées par rapport au protocole sanitaire dans les écoles, la médiathèque pourrait rouvrir.

Il s'agit de choses très pragmatiques pour ce qui nous concerne. Nous ne sommes pas dans de la communication à la volée pour faire croire des choses qui ne pourraient pas être mises en œuvre. Nous essayons de le faire au regard des moyens réels que nous pouvons mobiliser. Ce sont des moyens que l'on connaît au jour le jour.

Avant de mettre aux voix, il faut examiner un amendement que nous avons reçu ce matin. Il nous a été envoyé par M. Piard. Veut-il présenter son amendement ?

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Je serai bref. Cet amendement est présenté par Ghislaine Bassez, Sarah Benbelkacem, Genevière Etienne-El Malki, Jérôme Gibling, Fabien Guillaud-Bataille, Paule Mathonnat, Jean-Luc Laurent, Nadia Mersali-Laloupo, Vincent Rousseau, Ibrahima Traoré, Didier Vot et moi-même. Il vise à essayer de mettre en œuvre une aide exceptionnelle aux familles. Nous en avons parlé assez longuement au dernier Conseil Municipal. Le confinement a mis en exergue que, pour de nombreuses familles, les dépenses alimentaires augmentaient et que l'absence de cantine scolaire augmentait d'autant plus ces dépenses alimentaires. Depuis le 17 mars, beaucoup de villes dans le Val-de-Marne, quelle que soit leur couleur politique, ont mis en place ce type de dispositif. Les modalités et les montants sont divers et variés, mais la philosophie commune consiste à dire que, dans cette période, à défaut de fournir des cantines scolaires et des repas équilibrés à moindre coût pour les familles, il y a un enjeu pour les collectivités locales et, particulièrement les villes mais aussi le Département qui l'a fait pour les collégiens, à aider financièrement ces familles. En plus, certaines familles voient non seulement leurs dépenses alimentaires augmenter mais perdent aussi des revenus avec le chômage partiel.

Lors de la précédente séance, Jean-François Banbuck a indiqué que le budget du CCAS permettait de financer le dispositif tel qu'on le propose. L'objectif de cet amendement est de demander au CCAS de mettre en œuvre concrètement cette aide, c'est-à-dire un envoi par la poste de chèques d'accompagnement personnalisé aux plus de 500 familles kremlinoises qui se trouvent entre les tranches 1 et 6 du quotient familial avec un montant par mois de confinement allant de 50 à 100 € en fonction du quotient familial.

Cela n'induit pas une dépense supplémentaire pour la Ville puisque le budget du CCAS, comme cela nous a été indiqué, permet de le faire en l'état. Lors du dernier Conseil Municipal, j'avais demandé s'il était possible de lancer cette initiative dès le lendemain du Conseil Municipal du 23 avril. On n'a jamais eu de réponse à cette question. Saisissons l'occasion de cette délibération pour mettre en œuvre concrètement cette aide aux familles pour leur pouvoir d'achat. C'est une aide de solidarité qui ne se suffit pas à elle-même, mais qui, dans cette période, est indispensable.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Je donne la parole à M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Si on était à l'Assemblée, on pourrait qualifier votre demande de « cavalier budgétaire ». C'est un peu décalé. On comprend parfaitement l'objectif. Mais, sur la forme, cette proposition n'a absolument pas sa place dans le cadre d'une Décision Budgétaire Modificative.

Je vais répondre sur le fond. La réponse vous a déjà été fournie. Au-delà de la question du financement, nous pensons que la vocation du CCAS est de fournir en la circonstance une aide personnalisée au cas par cas. D'ailleurs, nous vous avons indiqué lors du Conseil Municipal précédent que ces aides vont largement au-delà du montant que vous évoquez. Certaines aides ont ainsi atteint plus de 500 €. Par conséquent, le CCAS fait un travail individualisé et personnalisé. Nous ne sommes donc pas favorables à une aide forfaitaire touchant de manière indifférenciée les familles que vous visez.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement)

Votants : 33

Pour : 11 (Mme MATHONNAT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, Mme BENBELKACEM, M. PIARD)

Contre : 18 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4 (M. ROUSSEAU, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je passe au vote sur la délibération.

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

J'apporte une explication de vote. Je vote pour, étant donné la situation exceptionnelle — ce sera peut-être la seule fois en 19 ans.

Résultat du vote (délibération n° 2020-030)

Votants : 33

Pour : 21 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 2 (M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM)

Ne prennent pas part au vote : 10 (Mme MATHONNAT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. PIARD)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Je passe au rapport n° 31.

N° 2020-031. MISE EN PLACE DE LA PRIME COVID-19

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il s'agit de la mise en place d'une prime exceptionnelle à l'attention des agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence lié au Covid-19. Un décret a été publié le 24 mars dernier. Il fait référence à la possibilité de mettre en place cette prime sur la durée de l'état d'urgence aujourd'hui inscrit jusqu'au 10 juillet 2020.

Le chef de l'État s'est exprimé pour la mise en place d'une prime exceptionnelle défiscalisée versée à certains fonctionnaires pour récompenser leur implication pendant la période d'état d'urgence. À la suite d'une audition devant la Commission des Lois au Sénat, puis à l'occasion d'une rencontre de travail réalisée avec neuf organisations syndicales, le décret du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux fonctionnaires a été promulgué le 15 mai 2020 au Journal Officiel.

Le décret concerne les fonctionnaires des trois fonctions publiques, mobilisés en présentiel ou en télétravail dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Cette prime est plafonnée à 1 000 euros par agent. Elle est exonérée d'impôts sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales. Elle est cumulable avec d'autres primes.

Pour les agents de la fonction publique territoriale, les modalités d'attribution de cette prime exceptionnelle sont définies par délibération. Les bénéficiaires de la prime ainsi que le montant alloué et les modalités de versement sont déterminés par l'autorité territoriale. Il vous est donc proposé une répartition de la prime de la manière suivante, qui tient compte de la période de confinement, du 17 mars au 10 mai 2020 :

— Pour les agents en présentiel, présents au moins 20 jours, il est proposé de leur attribuer le maximum de la prime, soit 1 000 €.

— Pour les agents en présentiel entre 10 et 19 jours de travail, il est proposé 750 €.

— Pour les agents présents entre 5 et 9 jours, il est proposé 400 €.

— Pour ceux présents entre 1 et 4 jours, il est proposé 100 €.

— Pour les agents ayant assuré la continuité des services en télétravail pendant la période de confinement, il est proposé 500 € pour ceux ayant fait au moins 20 jours de travail ; 200 € pour ceux ayant comptabilisé moins de 20 jours de travail.

— Étant donné que le décret couvre la poursuite de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 10 juillet 2020, toutes celles et tous ceux qui auront repris leur activité en télétravail ou en présentiel, à partir de la date du déconfinement du 11 mai jusqu'au 10 juillet 2020, recevront une prime de 100 €.

Le Comité Technique, qui s'est réuni tout à l'heure, à 9 heures, a émis un avis favorable sur cette délibération.

M. Laurent a demandé la parole.

Jean-Luc LAURENT (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

C'est évidemment un sujet important. Il concerne en effet les agents et, particulièrement, les agents qui ont répondu positivement pour travailler pendant la période de confinement en étant présents et en prenant parfois des risques. On se rappelle en effet qu'au début du confinement, il n'y avait pas de mesures de protection du point de vue des masques, l'État lui-même disant que ce n'était pas utile. Il a évolué par la suite sur le port du masque, ce qui me paraît problématique. Ces agents ont répondu présents.

Au dernier Conseil Municipal, sur la base du dispositif mis en place pour les fonctionnaires d'État et hospitaliers, nous avons proposé, au niveau des 16 élus des groupes d'opposition, de mettre en place cette prime de 1 000 € en faveur des agents qui se sont impliqués pendant la période de confinement en répondant présent pour assurer la continuité des services publics et permettre aux citoyens de vivre dans les meilleures conditions possibles en menant leurs missions. À l'époque, vous aviez rejeté notre proposition.

Cette proposition vient aujourd'hui, mais nous sommes surpris pour plusieurs raisons. Nous sommes d'abord surpris que cette proposition de prime n'ait pas été discutée avec les représentants du personnel — nous l'avions suggéré —, afin d'établir les choses en lien avec eux et plus qu'en lien avec eux, dans le cadre de discussions et de négociations. Il n'y a pas eu de vraies discussions avec les représentants du personnel et le Comité Technique puisque nous recevons une délibération qui indique un avis technique le 2 juin. Nous avons donc reçu ce rapport avec vos propositions avant même la réunion du Comité Technique qui a permis de mettre en œuvre, j'imagine, un peu de dialogue social qui manque cruellement dans cette délibération. Nous aurions dû être saisis après la consultation, la discussion et la négociation d'un dispositif qui rassemble les représentants du personnel pour les mettre au cœur du dispositif. Je constate que cela n'a pas été le cas.

Vous venez de nous indiquer qu'il y a eu un avis favorable ce matin. Connaissant le Comité Technique, puisque c'est paritaire, je voudrais connaître la position des différents représentants du personnel. Quelle a été leur position ? Et quelle a été la position de l'administration ?

J'ai une deuxième observation. Le dispositif que vous soumettez pose deux séries de problèmes. Il y a d'abord un effet de seuil. En effet, vous placez des seuils : au moins 20 jours de travail, entre 10 et 19 jours de travail, entre 5 et 9 jours de travail, entre 1 et 4 jours de travail pour les agents qui ont travaillé en présentiel ; et moins de tranches pour ceux qui étaient en télétravail (moins de 20 jours ou plus de 20 jours). Il y a des effets de seuil qui se mettent en place et que vous mettez en place. Par exemple, la différence entre la durée de 19 jours qui justifiera une prime de 750 jours et celle de 20 jours qui justifiera une prime de 1 000 € ne nous semble pas juste.

Par ailleurs, au-delà de cet effet de seuil, votre barème aboutit à ce qu'une personne qui a travaillé en présentiel sur le terrain entre 1 et 4 jours ait une prime de 100 €, alors qu'un agent en télétravail, depuis chez lui, touche, au titre de moins de 20 jours de travail (donc, par exemple, entre 1 et 4 jours), 200 €, soit deux fois plus. Au niveau des élus, avec Paule Mathonnat, Estéban Piard et Jérôme Giblin, nous pensons que ce n'est pas juste. Nous pensons qu'il faut apporter des modifications pour supprimer ce double effet de seuil.

Notre vote sera favorable. Nous pensons en effet que, sur le principe, c'est une bonne chose. Franchement, il serait bien de modifier les règles que vous avez prévues d'attribution de cette prime pour rendre cette attribution juste. En effet, en l'état actuel, c'est injuste. Il faut vraiment un dispositif discuté et négocié avec les organisations syndicales. Il faut peut-être un retour vers elles pour discuter des modalités, si cela n'a pas été possible ce matin dans une réunion qui a dû être courte. Le Comité Technique n'a pas dû avoir lieu à 6 heures du matin pour nous retrouver ici à 10 heures 30. Il doit y avoir une discussion. Le danger est de ne pas faire avec les agents, de ne pas faire vivre la démocratie sociale et de prendre des décisions qui apparaîtraient unilatérales et, donc, injustes.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Nadia MERSALI-LALOUPPO (Groupe Communistes et Citoyens du Front de Gauche)

J'ai une intervention à faire. Le problème est que je n'arrive pas à vous envoyer de SMS parce que je n'ai pas votre bon numéro de téléphone.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

On vous l'a transmis pourtant. On vous a rappelé les modalités d'organisation. Allez-y, Madame Mersali.

Nadia MERSALI-LALOUPPO (Groupe Communistes et Citoyens du Front de Gauche)

Je voulais poser la question suivante : qu'en est-il des agents qui étaient atteints du Covid-19 et qui, de ce fait, ne pouvaient travailler ni en présentiel ni en télétravail ? Ceux-ci vont-ils quand même bénéficier de la prime Covid-19 ? S'ils sont malades, ce n'est pas une volonté personnelle.

Par ailleurs, combien d'agents sont concernés par cette prime ? On n'a pas du tout le détail du nombre d'agents concernés par cette prime. Pourrions-nous connaître aussi l'enveloppe globale ? Une fois que nous connaissons le nombre d'agents, nous pourrions ainsi connaître le montant global de cette prime. Ce serait bien que nous ayons ces informations. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Girier.

Laurent GIRIER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, au commerce, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (non inscrit)

Je voulais revenir sur l'intervention de M. Laurent pour lui signifier qu'à mon sens, le dialogue a eu lieu. La discussion a été entamée avec les représentants du personnel dans le cadre légal, tel qu'il est prévu. En effet, le Comité Technique et, le cas échéant, le CHSCT sont les deux instances requises pour mettre en œuvre le dialogue social.

J'ajoute qu'il y a un malentendu dans la manière dont sont présentées les choses. Je voudrais réaffirmer quelque chose qui me paraît très important. Je suppose que c'était en sous-texte dans l'intervention de Madame Mersali. Il semble qu'en matière de continuité du service, aucun agent du service public n'a failli, que ce soit en télétravail ou que ce soit en présentiel. Selon moi, il s'agit moins d'une prime de risque que de la volonté de récompenser chacun à son niveau. Je précise que, dans ce contexte, tous les agents ont continué à percevoir leur rémunération habituelle. Il s'agit simplement de matérialiser le fait que le service public a continué à fonctionner et de récompenser les agents selon des modalités dont nous avons longuement parlé en réunions de majorité. Il s'agit de faire en sorte que cette répartition soit la plus équitable et la plus valorisante possible.

Je voulais bien réaffirmer ce point-là. Cela me paraît important. Je me souviens d'avoir évoqué cette situation de gens qui ont été potentiellement empêchés de venir en présentiel parce qu'ils avaient des enfants en bas âge, un conjoint diabétique ou un conjoint soignant, ce qui posait des difficultés dans l'organisation familiale. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une délibération qui rend bien compte de cet état de fait.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Giblin.

Jérôme GIBLIN (non inscrit)

Nous nous demandons s'il est possible d'adopter le *prorata temporis*, c'est-à-dire un montant ou un forfait par jour pour les agents qui ont pu travailler en présentiel ou en distanciel. Tout le monde sera évidemment d'accord pour souligner l'excellence de leur travail.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Nadia MERSALI-LALOUPO (Groupe Communistes et Citoyens du Front de Gauche)

Je n'ai pas eu de réponse à ma question, Monsieur le Maire.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Laissez-moi le temps de répondre. Je n'ai pas prévu de passer tout de suite au vote. Il n'y a pas d'autres inscrits dans ce débat. J'apporte les réponses. Pour répondre tout de suite à votre question, il existe en France — et heureusement que cela continue à exister — le secret médical, Madame Mersali. À notre niveau, nous savons parfois la nature de la pathologie, mais nous ne la connaissons pas pour tous les agents. Sur le certificat médical qui a été délivré dans la période, il n'est pas indiqué la nature de la pathologie de l'agent. Nous ne sommes donc pas capables de faire un recensement strict. Tout à l'heure, quand nous avons rendu hommage aux 50 Kremlinois décédés dans cette période, nous n'avions pas le recensement strict des personnes atteintes ou non par le Covid-19.

Combien d'agents sont-ils concernés ? Cela évolue tous les jours. Je ne suis pas en mesure de vous donner le montant et le nombre d'agents concernés. En effet, des agents vont revenir, même en juin, et seront éligibles à la prime telle que nous la proposons. Le montant que vous souhaitez connaître vous sera communiqué naturellement à la prochaine Conférence des Présidents, quand la situation du retour des agents sera stabilisée. Encore aujourd'hui, par rapport à la situation des écoles, des agents sont encore malheureusement en situation de ne pas pouvoir reprendre leur travail. Nous n'avons donc pas encore la connaissance précise du nombre d'agents qui seront concernés. Comme l'a rappelé tout à l'heure Laurent Girier, sur la question des agents, par la délibération que nous proposons et le fait qu'elle se prolonge jusqu'à la période du 10 juillet, un maximum d'agents sera de toute façon éligible à cette prime liée à la situation exceptionnelle du Covid-19.

Je réponds à M. Laurent sur plusieurs aspects. Vous avez dit qu'il n'y avait pas de mesures de protection. Faux, Monsieur Laurent. Certes, il y a le masque, mais le masque ne fait pas partie des mesures de précaution et de protection. Il y a eu effectivement un changement de doctrine de la part du Gouvernement sur les masques, mais, dès le début et bien avant le confinement, j'ai mis en place les gestes barrières et la distanciation qui font toujours partie des mesures de protection. On ne peut donc pas dire qu'aucune mesure de protection n'a été mise en place. Je m'inscris en faux par rapport à ce propos. Le masque n'est pas le seul moyen de protection. Aujourd'hui, on le voit et on le constate dans de nombreux protocoles sanitaires. À chaque réouverture de structure, les protocoles sanitaires sont mis en place. Dans un certain nombre de lieux, on s'aperçoit ainsi que le masque peut être recommandé, mais n'est pas obligatoire dans toutes les situations. Le masque n'est pas l'alpha et l'oméga de la protection contre le Covid-19.

Sur le fait que nous aurions rejeté la proposition au dernier Conseil Municipal, nous sommes largement habitués à votre manière de tourner les choses. C'est comme pour l'encadrement des loyers. Vous auriez souhaité que l'on délibère sur quelque chose qui n'existait pas. En effet, le cadre n'était pas fixé. Preuve en est la réponse que j'ai faite au Conseil Municipal tenu pendant la période du confinement. Je vous ai répondu que, dès que le décret serait pris ou, en tout cas, le cadre fixé, nous allions proposer en Conseil Municipal, la mise en place de cette prime. L'engagement est tenu. Nous l'avons effectivement mise en place dans un délai très court. Le décret a été publié, comme indiqué dans le rapport, le 15 mai dernier. Au regard des délais de convocation du Conseil Municipal, nous avons bien respecté nos engagements.

Concernant le Comité Technique, nous avons en effet visé l'avis du Comité Technique, mais on n'a pas donné l'avis favorable ou défavorable. Dans le projet de délibération, nous avons indiqué que le Comité Technique serait consulté. Il a bien été consulté ce matin. Est-ce la première fois ? Au regard de votre expérience et au regard de la manière dont les choses étaient gérées à une certaine époque, Monsieur Laurent, il faudrait être un peu humble à cet égard.

Je reviens aussi sur les effets de seuil. Cela a déjà eu lieu. Par exemple, la prime mise en place dans les années 2000 concernant la présence. Il y avait des effets de seuil et cela ne choquait personne et, encore moins vous à l'époque en tant que Maire. Je rappelle d'ailleurs que le décret, tel qu'il est publié aujourd'hui, laisse la liberté à chaque collectivité de fixer les modalités de mise en place. Au niveau des fonctions publiques d'État, il y a trois seuils. Nous sommes donc allés au-delà et nous avons essayé de mettre en place quelque chose tenant bien compte de la situation.

Sur la question des votes de ce matin lors du Comité Technique, la CGT s'est abstenue sur le rapport et FO a voté contre. Le rapport a été adopté à la majorité. Vous me demandez la position de l'administration. Il vous a échappé, Monsieur Laurent — mais on commence à comprendre les raisons pour lesquelles vous souhaitez que l'administration participe à votre fameux

Comité de Suivi —, qu'il y a une séparation entre le pouvoir politique et le pouvoir administratif. L'administration ne prend pas part au vote dans les Comités Techniques. L'administration apporte son expertise technique, mais ne prend absolument pas part au vote.

Concernant les effets de seuil, je réponds à M. Giblin qui est *a priori* l'expression de l'ensemble du Groupe de Mme Mathonnat et de MM. Laurent et Piard. Je reviens à votre proposition, formulée par FO ce matin, de passer à un forfait par jour. C'est une proposition très individualiste dans la situation. C'est ce que j'ai répondu ce matin lors du Comité Technique. La prime est limitée à 1 000 €. Si vous divisez le montant de la prime jusqu'au 10 juillet, date de la fin de l'état d'urgence sanitaire à ce stade et dont nous ne savons pas s'il sera prolongé ou non, cela ferait peu par jour. C'est une représentation très individualiste de la situation. J'ai échangé avec beaucoup d'agents sur le terrain à ce sujet. Il y a le dialogue social qui passe par les Comités Techniques et les CHSCT — et ils sont maintenus —, mais il y a aussi le dialogue au quotidien avec les agents. Les agents seront satisfaits de cette proposition. C'est la raison pour laquelle je vais mettre aux voix ce rapport sans modification.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Je passe au rapport n° 32.

N° 2020-032. AVENANT PROROGATION CONVENTION EPFIF D'INTERVENTION JUSQU'EN 2021

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur le Maire, chers collègues, je pense que chacun connaît le rôle de l'EPFIF sur l'aménagement de notre ville et son intervention déjà bien avancée notamment dans les secteurs de l'entrée de ville sud-ouest et de l'îlot Leclerc. Cette convention, qui date de 2009, arrive à échéance le 30 juin prochain. Il convient donc de la renouveler pour une année supplémentaire afin de ne pas introduire de rupture dans l'intervention de cet établissement public.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Je passe au rapport n° 33.

N° 2020-033. CONTRAT CATEGORIE A – DIRECTRICE ADJOINTE DE LA CRECHE FAMILIALE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous connaissez la crèche. Elle a repris son activité. J'y reviendrai tout à l'heure dans le point d'information. Il s'agit de procéder au recrutement d'un agent contractuel en qualité d'éducateur de jeunes enfants 2^e classe pour une durée de trois ans. Je n'ai pas vu de demandes d'intervention sur ce rapport. Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, Mme BENBELKACEM, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Je passe au rapport n° 34.

N° 2020-034. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons à la modification du tableau des effectifs. Il vous est proposé un réajustement sur certains cadres d'emploi en modifiant les postes suivants :

- 7 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe en 7 postes d'adjoint technique territorial ;
- 2 postes d'assistant socio-éducatif principal de 1^{ère} classe en 2 postes d'assistant socio-éducatif ;
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe en 2 postes d'animateur ;
- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe en 2 postes d'adjoint d'animation ;
- 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe en 4 postes d'adjoint d'animation ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe ;
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe en 2 postes de gardien-brigadier.

Je n'ai pas vu de demande d'interventions sur ce rapport. M. Laurent demande la parole.

Jean-Luc LAURENT (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Nous nous interrogeons. Avec cet exposé des motifs et cette présentation, les objectifs de ces modifications, transformations et réajustements ne sautent pas aux yeux. Quel est l'objectif de ces modifications ? En effet, il s'agit de faire évoluer parfois à des niveaux inférieurs des postes ou des emplois. Il s'agit parfois de transformations d'agent en poste d'adjoint d'animation. Parfois, il s'agit de transformations d'agent technique territorial en gardien-brigadier. J'imagine que, pour le gardien-brigadier, il s'agit peut-être de recrutements dans la Police Municipale. Qu'en est-il ? Qu'en est-il des autres postes que vous transformez ? Y a-t-il des recrutements prévus ? Ces modifications se situent-elles dans cette perspective ? Pouvez-vous éclairer la lanterne des élus et des citoyens ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Sur la question de la Police Municipale, il a dû vous échapper, Monsieur Laurent, que nous avons déjà créé au Conseil Municipal de février les 4 postes de policiers municipaux. Il n'y a donc pas de recrutements supplémentaires. À chaque fois qu'il y a des départs, nous sommes amenés à adapter le tableau des effectifs en fonction des remplacements qu'il convient de faire au regard des règles de la fonction publique territoriale. Il s'agit principalement de cela aujourd'hui en termes de mouvements. Il y a également la promotion et l'avancement de quelques agents à ce stade. Je vous en ai donné le détail, comme nous le faisons régulièrement. Les 4 postes de policiers municipaux ont été créés lors du Conseil Municipal de février. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 18 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBÉ, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT)

Ne prennent pas part au vote : 10 (Mme MATHONNAT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. LAURENT, M. VOT, Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. GIBLIN, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORÉ, M. PIARD)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Je passe au point suivant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les trois décisions qui ont été prises ?

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Excusez-moi, je ne vous ai pas envoyé de message, mais j'aimerais intervenir.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Allez-y.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

L'ordonnance d'avril, qui prolonge le mandat des conseils municipaux qui n'ont pas été intégralement renouvelés, précise bien que le Maire informe sans délai l'ensemble des élus du Conseil Municipal. Ces trois décisions ont-elles été prises ce matin ? Dans ce cas, ce serait bien dans les délais, si j'ose dire. Qu'est-ce qui a manqué dans ce « sans délai » pour que les élus reçoivent une information dès que ces trois décisions ont été prises ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je n'ai pas les dates sous les yeux. Nous vous les donnerons. J'imagine que chacun aura à cœur de voir la sensibilité des décisions qui ont été prises. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous passons au point suivant.

INFORMATION SUR LE PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Un certain nombre de structures ont pu rouvrir, mais nous sommes loin d'une situation permettant de fonctionner avec les mêmes capacités d'accueil que celles que nous connaissions précédemment.

La crèche familiale a rouvert depuis le 18 mai, avec 20 places possibles en l'état actuel.

La crèche Dolto a rouvert depuis la semaine dernière. Nous avons accueilli deux groupes de 10 enfants la semaine dernière. Depuis ce matin, nous accueillons un nouveau groupe de 10 enfants. Nous serons donc au maximum des capacités d'accueil à la crèche Dolto étant donné la mise en place du protocole sanitaire.

Les deux haltes-garderies restent fermées en l'état pour des raisons de moyens humains. Nous n'avons en effet pas le personnel nécessaire pour faire fonctionner ces deux structures.

La PMI reste ouverte trois jours par semaine.

Le Relais Assistantes Maternelles continue à fonctionner comme c'est le cas depuis le début du confinement, c'est-à-dire par voie dématérialisée en accueil téléphonique. Les dossiers de demandes de places en petite enfance sont instruits.

Au niveau des personnes âgées et des personnes fragiles, nous avons aussi maintenu les appels téléphoniques deux fois par semaine (entre 80 et 100 appels journaliers). Cela représente deux appels hebdomadaires pour chaque Kremlinois concerné. Depuis le déconfinement, nous avons maintenu le dispositif.

Nous avons maintenu aussi le dispositif de portage de repas pour les personnes en situation de fragilité et de vulnérabilité. Cela concerne aussi les personnes qui se retrouvent en situation d'isolement. Nous continuons à assurer ce service de portage de repas, de courses ou de prise en charge des médicaments.

Concernant l'activité du CCAS, ainsi que cela a été indiqué tout à l'heure par Jean-François Banbuck, il s'agit de montants plus importants, de manière tout à fait légitime, que l'année dernière. En 2019, pendant la même période, le niveau consommé sur la ligne budgétaire « aide d'urgence » était de 14 000 €. Elle représente aujourd'hui plus de 23 000 € pour la même période pour l'année 2020. Les aides sont d'un montant compris entre 50 à plus de 500 €. Certaines familles ont perçu à ce stade plus de 700 € d'aide en fonction de leur situation individuelle.

Le Club Lacroix reste toujours fermé en l'état. Il va faire l'objet d'une ouverture à partir de demain, en principe, pour la restauration de nos agents. Le maintien à domicile reste en place. Nous ne pouvons toujours pas accueillir les Kremlinois en situation de fragilité ou de vulnérabilité au Club Lacroix. Cela nous est déconseillé au regard de la couleur orange de la région Île-de-France.

La médiathèque a rouvert depuis le milieu de la semaine dernière en *drive*.

Les parcs et jardins ont été rouverts pendant le week-end. Les squares seront rouverts en milieu de semaine. Il convient de faire un travail pour isoler et rendre inaccessibles les structures de jeu (toboggans, etc.). Les enfants ne peuvent pas utiliser ces structures. Il convient donc de procéder à la fermeture de ces lieux, mais les squares rouvriront en milieu de semaine une fois que ce travail aura été réalisé.

La réserve municipale est encore aujourd'hui composée de 178 Kremlinois qui sont disponibles.

Sur la question des déchets, il n'y a pas eu d'interruption de service sur la collecte des ordures ménagères.

Nous rencontrons actuellement une difficulté sur la collecte des dépôts sauvages avec le territoire Grand Orly-Seine-Bièvre du fait principalement de la situation individuelle de certains agents qui sont en maladie, donc absents. Il est donc impossible, en l'état actuel, de reprendre la collecte des encombrants sur rendez-vous.

La déchetterie de la Poterne est à nouveau ouverte depuis le 20 mai dernier.

Le Service Propreté Urbaine continue à fonctionner. Nous n'arrivons pas encore actuellement à remettre en place la totalité du plan de nettoyage au niveau de la ville étant donné l'absence d'un certain nombre d'agents. Mais les effectifs se renforcent de jour en jour.

Le stationnement reste gratuit dans la ville jusqu'à nouvel ordre.

La Police Municipale continue son activité comme elle le fait depuis le début du confinement.

Une grande partie du Service Espaces Verts a été réaffectée dans les écoles de la ville de manière à mettre en œuvre le protocole sanitaire pour la sécurité des publics accueillis, notamment les enfants, les enseignants et nos propres agents. C'est la raison pour laquelle les parcs et jardins sont peu entretenus actuellement puisque la priorité a été donnée au fonctionnement et à la mise en place du protocole dans les écoles.

Le Bureau des Déplacements, de la Circulation et des Chantiers continue à exercer son activité en télétravail avec, en tant que de besoin, du présentiel de manière à organiser quelques réunions, notamment concernant la réouverture de certains chantiers dans la ville.

Concernant la distribution des masques et des équipements, pour ce qui concerne la protection des agents, la Ville a passé une commande de 326 000 masques FFP1. Nous avons bénéficié d'une dotation de 4 000 masques de la Région Île-de-France. Nous continuons à percevoir une dotation de 250 masques hebdomadaires par le Département du Val-de-Marne. Nous avons aussi bénéficié d'une dotation de 500 masques de la Métropole du Grand Paris. Nous avons réceptionné une commande de 5 000 masques FFP2 principalement pour nos agents qui sont amenés à intervenir, en maintien à domicile ou dans le cadre des brigades sanitaires, auprès de publics qui pourraient être porteurs du Covid-19.

Nous avons passé aussi une commande de 3 600 gants. Une deuxième commande est en cours. Nous avons passé une commande de 1 000 bidons de gel hydroalcoolique et une commande de surblouses. Nous sommes en attente de la réception. Nous continuons à équiper des agents en surblouses autant que nécessaire.

La Ville a aussi réceptionné les 50 thermomètres sans contact que nous avons commandés. Ils sont à disposition des structures.

La semaine dernière, nous avons reçu la totalité des 52 000 masques alternatifs pour la population. Sur les trois jours pendant lesquels nous avons organisé la distribution, nous avons réussi à distribuer presque 20 000 masques au total par rapport aux demandes. Environ 25 000 masques ont été demandés. Certains nous ont confirmé par message s'être inscrits pour que la Ville leur fournisse des masques, mais que nous pouvons finalement les remettre généreusement à des populations qui en ont besoin. Certains ont en effet acheté leurs propres masques. Nous avons reçu de nombreux messages depuis quinze jours de personnes qui se sont inscrites quand nous avons lancé les inscriptions. À l'époque, il n'y avait aucun masque nulle part. Il n'y en avait même pas dans les officines de pharmacie. Aujourd'hui, certaines personnes ne jugent pas nécessaire de bénéficier de cette distribution de deux masques par personne. Cela nous permet d'organiser une nouvelle distribution dont les modalités sont en train d'être mises au point. Elle devrait avoir lieu d'ici la fin de la semaine. Ce sera organisé d'ici la fin de la journée en fonction des moyens humains que nous pourrions mobiliser sur cette distribution.

La semaine dernière, nous avons mis en place un atelier de confection de masques. Cela devrait démarrer demain ou après-demain. Il s'agit de bénévoles qui se trouvent dans un gymnase dans lequel nous installons une vingtaine de machines à coudre afin de fabriquer des masques grand public. Nous achetons la matière première.

Nous achetons des masques prédécoupés, certifiés par la DGA et l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé. Les masques seront donc montés par des bénévoles qui se sont déjà inscrits en nombre pour cet atelier. Si tout se passe bien, il devrait démarrer demain ou après-demain et devrait nous permettre de continuer à assurer la distribution gratuite de masques pour les Kremlinois qui le souhaitent.

Ce sont là les éléments que je peux vous donner à ce stade. Y a-t-il des questions sur la situation ? Je donne la parole à M. Giblin.

Jérôme GIBLIN (*non inscrit*)

J'ai cinq questions à poser, un peu dans le désordre. Je vous remercie d'avoir précisé tous les achats et toutes les mesures. Quel en sera l'impact budgétaire sur les finances de la commune ?

Les affectations des 178 Kremlinois en réserve citoyenne ont-elles été modifiées depuis le déconfinement ?

Il a été noté au niveau national une baisse des accidents de la route, heureusement, mais davantage d'excès de vitesse et de grande vitesse. Avez-vous aussi constaté cela dans la ville ?

Concernant les parcs et jardins, certains Kremlinois ont apprécié le côté un peu moins discipliné, avec des herbes folles, de certains espaces verts. Cela permet qu'il y ait davantage d'insectes et une plus grande diversité d'essences et d'espèces. Une réflexion est-elle engagée à ce titre dans des endroits comme autour du COSEC, par exemple, ou dans d'autres espaces communaux ? Ces espaces pourraient être laissés en plus grande liberté, sans être des friches totales.

Enfin, qu'en est-il du projet Sport, Santé, Culture, Civisme (2S2C) ou Plan Blanquer, qui vise à occuper des enfants qui retourneraient à l'école, avec éventuellement des interventions d'intermittents du spectacle une ou deux après-midis par semaine en petits groupes ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je donne la parole à M. Piard.

Estéban PIARD (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Chers collègues, j'ai une première question. On vous a écrit, Monsieur le Maire, le 24 mai dernier sur la question des masques. C'est un sujet de préoccupation important et qui continue de l'être, malgré, comme vous l'avez dit, des canaux d'approvisionnement divers et variés que chacun a pu trouver dans la période. Cela s'est fait souvent du fait de la solidarité locale et du voisinage et grâce à la bonne volonté des gens. Vous avez mentionné aujourd'hui que, pour la première distribution, un peu moins de la moitié des masques commandés a été distribuée. Fin mai, à l'issue de la première distribution, nous vous demandions si une répartition géographique des inscriptions a été réfléchi ou analysée. Lors de la dernière Conférence des Présidents, vous avez balayé ce point en expliquant que vous n'aviez pas le temps de faire des statistiques. Au-delà de la question statistique, nous faisons la proposition d'être dans une gestion de proximité et au plus près des Kremlinois. En effet, on sait que la sociologie par quartier n'est pas toujours la même. L'accès au numérique n'est pas toujours le même. La capacité à solliciter de l'aide n'est pas toujours la même non plus. À l'échelle de la ville, y a-t-il une répartition ou une analyse des inscriptions par quartier ou par IRIS qui a été faite de manière à orienter la communication et à permettre que les plus de 25 000 masques restants puissent être distribués ? En effet, dans les chiffres que vous avez donnés, vous avez annoncé qu'environ 7 700 ménages sont inscrits sur les plus de 11 000 que compte la ville. 30 % des ménages ne se sont donc pas inscrits pendant le confinement pour bénéficier de ces masques.

Au-delà de nouvelles distributions pour les personnes qui auraient déjà pu en bénéficier — c'est toujours très utile dans la période —, y a-t-il une action pour essayer de toucher les Kremlinois qui n'auraient pas été sensibilisés à cette distribution de masques gratuits par la Ville ?

Par ailleurs, lors de la première Conférence des Présidents, nous avons fait la proposition d'un bouclier communal. En effet, notre réflexion — et, plus globalement, celle de tous les élus de toutes les communes de France — se porte sur l'après-pandémie et l'après-confinement. Jérôme Giblin l'a évoqué pour cet été en termes d'accompagnement éducatif des enfants. Cela concerne aussi le soutien aux familles — mais nous avons compris que ce n'était pas le souhait de la majorité municipale — et peut-être aux commerçants. À la suite de notre proposition, vous avez sollicité l'EPT sur un fonds de soutien économique en lien notamment avec la Région et la Métropole. Qu'en est-il aujourd'hui ? Ce fonds de soutien évolue-t-il ? Se met-il en place ? Plus localement, quel accompagnement la Ville conduit-elle auprès des commerçants ? Je pense aussi aux entrepreneurs et aux restaurateurs qui commencent à rouvrir leurs terrasses dans le respect des gestes barrières et de la distance physique. Tout le monde conviendra qu'ils ont beaucoup souffert de ces deux mois de confinement. Concernant les terrasses, quelles sont les aides envisagées par la Ville pour étendre un peu certaines terrasses ? Cela permettrait aussi aux

Kremlinois de profiter, outre des parcs rouverts, du beau temps — peut-être pas cette semaine, mais en juin — pour sortir vraiment, si j'ose dire, à l'issue de ce confinement.

La prise en charge de l'achat de vélos va dans le bon sens, même si elle nous paraît un peu incomplète. En termes de bouclier écologique, on se rend compte qu'une vraie réflexion est à conduire, au-delà des seules pistes cyclables. Plus globalement, la pandémie a remis en cause beaucoup de choses dans le fonctionnement de la société et pas seulement dans notre pays. Cela a entraîné un questionnement beaucoup plus profond et incisif sur les dangers du capitalisme, si j'ose dire, et ses méfaits au quotidien. La Ville envisage-t-elle *a minima* de conduire une réflexion autour de ces questions et des changements qui pourraient être impulsés ?

Enfin, le confinement n'est pas une épreuve anodine pour tout le monde quelles qu'en soient les conditions. Pour un certain nombre de Kremlinois, il n'y a aucun doute sur le fait que le confinement a été une épreuve terrible qui a pu laisser des traces, notamment psychologiques. Les mesures de déconfinement évoluant de semaine en semaine, est-il envisagé, outre les lignes nationales, une permanence physique pour un soutien psychologique aux Kremlinois qui pourraient en bénéficier ? Cela nous paraît être une piste intéressante. Nous n'avons pas la prétention à détenir la vérité. C'est quelque chose que nous voulons verser au pot commun de la réflexion collective du Conseil Municipal pour la suite.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je ne crois pas qu'il y ait d'autres interventions.

Avant de clore notre Conseil Municipal, je vais répondre à M. Giblin. Nous avons fait un point tout à l'heure sur l'impact budgétaire. Il y a eu une Décision Budgétaire Modificative. Les éléments vous ont été donnés par Jean-François Banbuck. Je ne suis pas en mesure de pouvoir vous dire concrètement quand s'arrêtera cette crise sanitaire et quel sera l'impact financier global sur l'année complète. Vous avez eu un point budgétaire donné tout à l'heure dans le cadre de la Décision Budgétaire Modificative.

Sur l'affectation des 178 Kremlinois qui restent dans la réserve municipale, depuis le début du confinement, nous n'avons affecté personne obligatoirement sur des missions quotidiennes, etc. C'est sur la base du volontariat. Les Kremlinois bénévoles peuvent changer la nature de leurs interventions et de leurs souhaits de volontariat. Il n'y a pas d'affectation. Les personnes participent au gré des besoins de la collectivité et bénévolement.

On n'a pas constaté d'excès de vitesse en l'état actuel. La Police Municipale a eu d'autres préoccupations concernant le respect des gestes barrières, etc. que d'aller faire des contrôles de vitesse dans la ville. Je n'ai pas d'éléments à ce sujet. Je n'en ai pas non plus venant de la Police Nationale. Nous essayons plutôt d'être dans un travail de prévention. Il s'agit de gérer d'abord la crise sanitaire qui existe au quotidien.

Sur la question des « herbes folles », pour reprendre votre terme, dans nos parcs et jardins, il vous a échappé, Monsieur Giblin, que depuis maintenant plus de trois ans, la Ville du Kremlin-Bicêtre est engagée dans la charte de la biodiversité au niveau de la Région Île-de-France. Ces tontes un peu aléatoires, comme le fait de laisser un peu les herbes pousser à différents endroits, sont mises en place depuis deux ou trois ans. Cela avait d'ailleurs été souligné quand nous avons gardé notre deuxième « fleur » au concours des villes fleuries. Ce n'est donc pas nouveau. Cela s'est un peu plus développé avec la période du confinement. Dans les pratiques professionnelles, au quotidien, cela se fait depuis notre engagement et la signature de la charte de la biodiversité.

Concernant les ateliers 2S2C, nous travaillons actuellement sur cette question en lien avec l'Éducation Nationale. Ces ateliers ne peuvent se faire qu'en lien avec l'Éducation Nationale, surtout au regard de nos capacités de moyens humains, comme pour l'Éducation Nationale. Actuellement, les chiffres des accueils dans le milieu scolaire montrent que cela peut se faire en tenant compte du volontariat des familles et du nombre d'enseignants disponibles. Nous sommes exactement confrontés à la même situation sur les moyens humains que nous sommes capables de mobiliser pour mettre en place les 2S2C. J'espère que nous arriverons à les mettre rapidement en place. Mais, à ce stade, cela reste assez compliqué au regard des règles d'encadrement et des protocoles sanitaires.

Sur la question posée par M. Piard concernant les masques, l'engagement est effectivement tenu de continuer à distribuer gratuitement des masques à l'ensemble des Kremlinois qui le souhaitent. C'est ce que nous faisons. Nous n'avons pas fait la répartition géographique par IRIS, comme vous le souhaitiez, mais par quartier. Nous n'apercevons pas de difficultés ou d'écarts. Le service a réalisé un découpage par conseil de quartier. Il n'y a pas de décrochage de tel ou tel quartier qui serait lié à un problème de communication ou de lieu de distribution. Notre Ville reste à taille humaine. Ces difficultés dont vous parlez ne sont pas le reflet des remontées de terrain que nous avons. Il y a une bonne répartition géographique par conseil de quartier.

Sur la question des commerçants, l'ensemble de ce secteur, mais pas seulement, rencontre des difficultés importantes. Dans les semaines et les mois prochains, une question nous sera posée sur les conséquences économiques de la crise sanitaire. Il n'en demeure pas moins que le service fait l'accompagnement des commerçants, sédentaires ou non. Quand je parle des commerçants, il s'agit aussi des entrepreneurs. Vous avez souligné le dispositif qui s'est mis en place au niveau de la Région Île-de-France avec la Métropole du Grand Paris aussi. Ce dispositif permet d'accompagner les entrepreneurs qui seraient passés à travers les « trous de la raquette » du dispositif gouvernemental. Nous faisons la médiation et le travail nécessaire avec les commerçants.

Concernant les droits de terrasse, un travail est effectué avec les gérants des établissements de manière à assouplir et favoriser les extensions de terrasse. Il faut aussi l'encadrer. C'est ce que nous sommes en train de faire pour l'instant. Cela demande un travail aussi sur le terrain. Il s'agit de bien délimiter les terrasses pour permettre une bonne cohabitation entre l'activité économique et le voisinage. En effet, en termes d'horaires, le côté festif du déconfinement et de la réouverture peut générer un certain nombre de troubles si des débordements sont constatés.

Concernant l'achat de vélos, nous n'avons pas trop entendu vos remarques tout à l'heure, si ce n'est sur les vélos d'occasion. Je suis assez étonné de votre propos, Monsieur Piard, sur la question écologique. Jean-François Banbuck a évoqué tout à l'heure la mise en place de la zone à faibles émissions, il y a un an et demi à peine. Chacun pourra reprendre vos propos en Conseil Municipal. Vous mettiez en doute les études de l'IAU et de l'APUR sur ces modèles qui vous semblaient assez utopiques et sur le fait que la réduction du véhicule thermique dans les villes aurait une conséquence bénéfique pour l'amélioration de l'air. Je suis heureux que cette période de confinement ait réussi à vous faire changer d'avis. J'espère qu'aujourd'hui, vous avez moins de réserve sur la mise en place de la zone à faibles émissions, d'après ce que je comprends de vos propos aujourd'hui. Vous n'auriez plus aujourd'hui les réserves que vous aviez à l'époque. Tant mieux. Il faut savoir changer d'avis.

Sur la question du soutien psychologique, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à cette question. Cela se met en place, pas seulement à travers la subvention que nous avons adressée à la Croix-Rouge qui a mis en place un dispositif spécifique. Un certain nombre de nos agents sont aujourd'hui formés en fonction des structures afin d'assurer ce travail. Nous avons reçu des services de l'État un mode opératoire pour que les professionnels concernés puissent détecter les situations de fragilité psychologique de manière à mettre en place l'accompagnement nécessaire. Nos professionnels bénéficient de ce dispositif. Nous sommes ainsi capables de mettre en place la détection nécessaire. Encore faut-il en effet pouvoir détecter pour mettre en place l'accompagnement qui convient en fonction de la fragilité des personnes.

Mes chers collègues, j'ai répondu aux questions que vous vous posiez. Nous arrivons au terme de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Le Conseil Municipal est clos. Le déconfinement se met en place petit à petit. Même dans les zones vertes, les gestes barrières et la distanciation font partie du quotidien. Le port du masque est obligatoire dans certains endroits. Prenez soin de vous. Je vous souhaite une très belle journée.

Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 12 heures 58.